

COUR DU QUÉBEC

« Division des petites créances »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
LOCALITÉ DE LAVAL
« Chambre civile »

N° : 540-32-708745-268

DATE : 23 septembre 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE ELI KANO, J.C.Q.

SOMA CHAUFFAGE & CLIMATISATION PLUS INC.

Partie demanderesse

c.

PARENT, LÉO

Partie défenderesse

JUGEMENT

[1] Le Tribunal est saisi d'une demande de paiement d'une facture afférente à des travaux exécutés par la partie demanderesse en vertu d'une entente de services conclue avec le défendeur. Il s'agit d'une action sur compte.

[2] Au terme d'une soumission acceptée par le défendeur, les parties ont conclu un contrat d'installation d'un système de Thermopompe Multi Zones à la propriété du défendeur.

[3] Une fois l'installation complétée, une facture a été transmise par la demanderesse au défendeur que celui-ci n'a à ce jour pas acquittée.

[4] **CONSIDÉRANT** la preuve testimoniale et documentaire au dossier ;

[5] **CONSIDERANT** le défaut du défendeur de se présenter à l'audition malgré le fait qu'il ait été appelé à l'intercom ;

Le Tribunal conclut que la partie demanderesse s'est acquittée de son fardeau ; et

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **ACCUEILLE EN PARTIE** la demande ;

[7] **CONDAMNE** le demandeur à payer à la défenderesse la somme de 13 544,20 \$, majorée d'intérêt au taux légal et de l'indemnité additionnelle prévue au *Code civil du Québec* et ce, à compter du 7 janvier 2026 ;

[8] **CONDAMNE** la partie défenderesse à payer à la partie demanderesse les frais de justice de 382 \$.

L'HONORABLE ELI KANO, J.C.Q.

Date d'audience : 21 septembre 2026